



Discrimination directe

- **Ouverte et avouée**
- Traite une personne différemment en raison d'une **caractéristique de son identité**

La Charte interdit toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur :

- la race
- la couleur
- le sexe
- l'identité ou l'expression de genre
- la grossesse
- l'orientation sexuelle
- l'état civil
- l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi
- la religion
- les convictions politiques
- la langue
- l'origine ethnique ou nationale
- la condition sociale
- le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap



Discrimination systémique

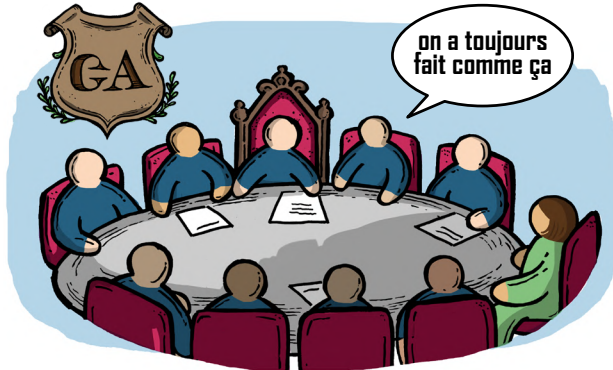
- **Moins visibles ou évidentes** à déceler
- **Structurelle** (ancrée dans nos modes de fonctionnement) par l'application de règles, mesures, politiques de manière universelle sans prendre en compte les spécificités individuelles



Les personnes noires se font 3 fois plus arrêter par la police.



Les femmes autochtones sont disproportionnellement signalées à la DPJ.



Exemple de discrimination systémique sexiste : une règle de gouvernance qui applique un critère d'ancienneté à un poste de direction pour intégrer un CA ne tient pas compte de l'inégalité d'accès des femmes à cette position hiérarchique.

Discrimination indirecte

- **Subtile**
- **Inconsciente** (sans réelle intention de discriminer) par l'application de **règles qui peuvent sembler neutres** mais qui en réalité portent un caractère discriminatoire



Exemple de mesure indirectement discriminatoire : proposer un service d'inscription 100% en ligne exclut les personnes qui ont un accès plus difficile à cette technologie.

Autre exemple : offrir un rabais pour un seul modèle de famille exclut les autres modèles familiaux (monoparental, homoparental...)

Mesure correctrice d'égalité

Actions qui **favorisent temporairement** un groupe traditionnellement discriminé dans le but de **rétablir l'égalité des chances**



Exemple de mesure correctrice : un micro ouvert « par et pour » les personnes de la communauté LGBTQI2+ permet à ce groupe d'investir un espace où elles sont minoritaires et pourront s'exprimer en sécurité.



Autre exemple : un groupe de plein air « par et pour » les femmes permet à ce groupe de se réapproprié un secteur d'activités où elles sont souvent moins nombreuses parce qu'elles en ont été historiquement exclues.